

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-07-11-2e*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 11 JUILLET**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR (arrivée à 18H16), Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU.*

**Procurations :**

*Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,  
Pierre ROS donne pouvoir à Maryse OLIVÉ,  
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,  
Pascal VIVIANI donne pouvoir à Jean-Luc LENOIR,  
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT,  
Yvon MARTIN donne pouvoir à Elisabeth CERNEAU.*

**Objet : Travaux d'aménagement de l'entrée de ville – Construction d'un giratoire -  
Demande de subventions.**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Fontlongue, il est nécessaire de réaliser un giratoire, de procéder à la réfection des abords de la chaussée et des cheminements doux sur la RD 137 (route de Bessan) et ce afin de pouvoir desservir de façon sécurisée l'accès à ladite ZAC.

Le coût total de ces travaux est estimé à : 851 382.02 € HT.

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances en date du 6 juillet 2023,

## DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions)

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'Europe ou toute autre structure susceptible d'apporter leur soutien financier à ce projet, et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/07/2023

Publié le : 17/07/2023